

# Les enjeux de la formation en alternance

## UN PROJET QUI NE SORT PAS DU NÉANT

Christian Laval considère que “le choix décisif [dans le cadre de la mise en place progressive d’un “partage pédagogique” entre école et entreprise] a été fait au début des années 1980 par la généralisation de l’alternance dans la formation professionnelle”<sup>①</sup>.

Dès les années 1980, en effet, la Table ronde des industriels européens (également connue sous son acronyme anglais ERT pour European Round Table) recommande “l’apprentissage et les formations combinant l’école et le travail, car ils procurent aux jeunes un terrain pour l’exercice de leur métier”<sup>②</sup>.

Dans les années 1990, le projet de généraliser les formations en alternance est repris par le monde politique et se retrouve dans la littérature technocratique des instances européennes. Ainsi, en 1991, Édith Cresson, alors Premier ministre de la République française, peut écrire que “l’alternance doit être généralisée. La mixité du temps passé dans l’établissement de formation et dans l’entreprise doit devenir la règle, et ceci pour toutes les formations, qu’elles soient professionnelles, techniques ou générales”<sup>③</sup>. En 1993, la Commission européenne

**LA FORMATION EN ALTERNANCE EST RÉGULIÈREMENT PRÉSENTÉE, EN TOUT CAS PAR LE PATRONAT ET SES RELAIS POLITIQUES, COMME UNE ESPÈCE DE PANACÉE UNIVERSELLE QUI VA PERMETTRE DE RÉSOUDRE LE SEMPITERNEL “ÉCART ENTRE LA FORMATION ET LE MONDE DU TRAVAIL”. LE DERNIER PROJET À LA MODE CONSISTE À INSTAURER L’ALTERNANCE DANS L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. PETIT APERÇU DE CE QU’EST LA FORMATION EN ALTERNANCE, SON ORIGINE, SES DANGERS, SES ENJEUX.**

**/ Guéric Bosmans**  
CSCE

peut déjà tranquillement affirmer que “l’école et l’entreprise sont des lieux d’acquisition de savoirs complémentaires qu’il est nécessaire de rapprocher”<sup>④</sup>. L’enseignement supérieur est également concerné : un “white paper” publié en 1993 par la Commission européenne considère que “des efforts considérables devraient être consacrés au développement de la formation professionnelle dans des centres spécialisés, comme alternative à l’université. Il faudrait encourager des formations plus courtes mais davantage orientées sur la pratique, à condition que les étudiants continuent de recevoir suffisamment de formation générale

pour assurer un degré suffisant d’adaptabilité et afin d’éviter une spécialisation excessive”<sup>⑤</sup>. On le voit, l’idée de la formation en alternance ou du concept de “partage pédagogique” entre l’école et l’entreprise n’est pas une idée nouvelle et est régulièrement répétée depuis plus de 20 ans. Ainsi, en février 2011, les instances européennes constatent que “certains pays prévoient aussi des changements structurels pour améliorer la souplesse des parcours d’apprentissage et offrir des programmes qui associent apprentissage et travail” mais regrettent que “ces mesures restent souvent peu efficaces, car elles

ne sont pas toujours assorties d’actions d’intervention rapide, notamment un meilleur accès à l’enseignement préprimaire, et de mesures compensatoires facilitant la réinsertion des jeunes en décrochage scolaire”<sup>⑥</sup>. C’est donc littéralement dès le berceau qu’il faudrait associer apprentissage et travail! Et cela doit se poursuivre jusqu’à l’enseignement supérieur : “Il convient d’accélérer la modernisation des systèmes d’enseignement supérieur et de prévoir des programmes sur mesure, des formes d’apprentissage fondées sur la pratique et les résultats, une meilleure gestion et un meilleur finance-



stiki

ment. Il reste difficile d'inciter les établissements d'enseignement postsecondaire à coopérer avec les entreprises et le monde en général et d'ouvrir les institutions d'enseignement supérieur aux besoins de la société, notamment aux groupes sous-représentés." ⑥ Reconnaissons au patronat et à ses relais une certaine constance, de la patience et de la ténacité dans leurs objectifs.

En Belgique, c'est en 1983 qu'est instaurée la formation en alternance, au niveau de l'enseignement secondaire. À quoi correspond cette date? Tout simplement au relèvement de la scolarité obliga-

toire jusqu'à l'âge de 18 ans ⑦. Mais pas pour tout le monde. Il fallait prévoir quelque chose pour les jeunes qui "en ont marre de l'école", qui s'y "ennuient". Et l'on va donc inventer l'obligation scolaire partielle, qui permet aux jeunes à partir de 16 ans de suivre une partie de leur formation en entreprise. Belle vision de la démocratisation de l'enseignement et de l'école considérée comme un outil d'émancipation sociale...

### UN PROJET IDÉOLOGIQUEMENT CONNOTÉ

Comme les autres réformes néolibérales, le renforcement des partenariats entre l'école et l'en-

treprise est présenté comme une évidence allant de soi, frappée du coin du bon sens et ne nécessitant pas de justification sérieuse et argumentée. Mais il y a bien entendu un vrai projet politique derrière ces pseudo-évidences.

Nico Hirtt synthétise les avantages pour les patrons: "Premièrement, [la formation pratique sur le lieu du travail et sous le contrôle direct des employeurs] garantit l'existence de main-d'œuvre adéquatement formée. Deuxièmement, [cela] permet de mieux inculquer les comportements qui seront exigés du futur travailleur. [...] En langage clair: l'apprentissage

permet d'inculquer la discipline et le rythme de travail, la flexibilité, la soumission à l'autorité et l'esprit d'entreprise." ⑧ En langage plus ampoulé, cela donne "[la formation en alternance] amène des jeunes déjà familiarisés avec le monde du travail sur le marché de l'emploi" ⑨.

Le développement des formations en alternance s'intègre également dans ce que plusieurs auteurs nomment le "nouvel ordre éducatif mondial". Celui-ci se caractérise par "la conception de l'éducation comme investissement productif en vue d'un rendement individuel". Ce qui ne peut aller sans une "perte progressive d'autonomie →

→ de l'école, qui s'accompagne d'une valorisation de l'entreprise érigée en idéal normatif. Dans ce "partenariat" généralisé, l'entreprise devient elle-même "qualifiante" et "apprenante" et finit par se confondre avec l'institution scolaire dans des "structures d'apprentissage flexibles" <sup>1</sup>.

## EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE: LE PLAN MARSHALL 2. VERT.

On l'a vu, le projet d'alternance dans l'enseignement supérieur s'inscrit dans la continuité du projet patronal et néolibéral pour l'éducation en Europe.

Plus concrètement, la déclaration de politique communautaire du gouvernement de la Communauté française et le Plan Marshall 2. Vert de la Région wallonne prévoient d'expérimenter "l'alternance dans l'enseignement supérieur" <sup>2</sup>. Ce projet semble à l'heure actuelle être encore peu élaboré mais a fait l'objet de plusieurs questions parlementaires au sein du Parlement de la Communauté française <sup>3</sup> et la presse quotidienne y a consacré plusieurs articles <sup>4</sup>. Quant à la Fédération des étudiants francophones (FEF), elle s'est positionnée résolument contre ce projet en qualifiant l'alternance dans le supérieur d'"enseignement de seconde main" <sup>5</sup>. Le Conseil général des hautes écoles (CGHE), qui est l'instance officielle qui regroupe l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur hors université (directeurs-présidents de HE, étudiants, organisations syndicales...) a rendu un "avis positif avec des réserves" <sup>6</sup>, s'interrogeant notamment sur la "pertinence de l'alternance" comme méthode pédagogique. Il faut néanmoins savoir que des formations en alternance dans l'enseignement supérieur existent déjà, mais en dehors de tout cadre décretaal et donc dans la plus totale insécurité au niveau juridique. C'est le cas notamment au sein de plusieurs entreprises du secteur de la chimie dans le cadre du pôle de compétitivité Biowin. On peut donc

considérer - air connu - que le gouvernement cherche à officialiser des situations qui se développent déjà "librement" sur le terrain. Belle vision de la démocratie et du rôle des pouvoirs publics...

Quelles sont les principales justifications apportées par les défenseurs de ce projet?

Tout d'abord, on invoque les sacro-saintes "pénuries" de travailleurs qualifiés. Ensemble! a déjà consacré plusieurs articles à cette problématique <sup>7</sup>, articles qui montrent que la question est beaucoup plus complexe que les pseudo-arguments caricaturaux avancés par le patronat. Notons également que celui-ci est incapable de fournir un argumentaire un peu sérieux à l'appui de son discours <sup>8</sup>. Mais l'argument "pénuries" permet surtout au patronat de fuir ses responsabilités en matière de formation professionnelle et de qualification des travailleurs. La formation en alternance lui permet d'externaliser cette mission, en la renvoyant à l'enseignement, et donc aux pouvoirs publics, et cela sans en assumer le coût.

Un autre argument invoqué est la prétendue plus-value pédagogique qu'apporterait l'alternance. Encore une fois, cette plus-value n'est aucunement démontrée et nous avons vu que même le CGHE est loin d'être convaincu par cette affirmation.

Enfin, troisième justification majeure du projet: le "levier social" <sup>9</sup>... La belle affaire! L'enseignement supérieur en alternance permettrait "aux jeunes issus de familles socio-économiquement ou socio-culturellement moins favorisées" de bénéficier d'une formation, dans l'enseignement supérieur, plus courte et surtout plus centrée sur la pratique. Autrement dit, Jean-Claude Marcourt et les gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté française nous proposent donc une démocratisation de l'enseignement

supérieur à deux vitesses: le plein exercice pour les fils de bourgeois et l'alternance pour les fils de prolétaires! Curieuse vision de la démocratisation de l'enseignement supérieur... De plus, l'expérience française nous apprend que le consensus selon lequel l'apprentissage serait un "outil au service de la démocratisation de l'enseignement supérieur" relève du mythe <sup>10</sup>.

Par contre, les dangers de ce projet semblent bien réels. Nous ne reviendrons pas sur le cadre idéologique global dans lequel s'inscrit ce projet. Des éléments très concrets le rendent également fondamentalement dangereux. Le risque est très clair de voir se développer des formations "sur mesure" pour les entreprises qui accueilleraient ces "apprenants" <sup>11</sup> en alternance. Et il ne s'agit pas là d'un fantasme. Dans une livraison de Dynamisme, un périodique de l'Union wallonne des entreprises (UWE), le patron de l'usine chimique Baxter à Lessines annonce clairement la couleur: "[les ingénieurs formés via l'alternance] passent une semaine dans leur établissement et une semaine en usine. Au bout du compte, après deux ans, ils n'ont peut-être pas tout le bagage d'un ingénieur issu de l'université, mais ils sont efficaces, fidélisés à l'entreprise et connaissent très bien les produits." <sup>12</sup> Le risque de concurrence avec les travailleurs de l'entreprise est également évident: affecter des étudiants à la production, d'autant plus que le statut et les droits de ces étudiants au sein de l'entreprise ne sont pas définis, sera plus avantageux pour l'employeur.

Ce projet, porté au nom du gouvernement de la Communauté française par le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt, s'inscrit donc clairement dans le projet néolibéral pour l'éducation. Il est également porteur de nombreux dangers pour la qualité de la formation des apprenants et

pour le statut des travailleurs. Une telle mesure ne mérite-t-elle pas un véritable débat public et démocratique? ■

<sup>1</sup> Christian Laval, *L'école n'est pas une entreprise. Le néolibéralisme à l'assaut de l'enseignement public*, Éditions La Découverte, Paris, 2003, p. 90.

<sup>2</sup> Table ronde des industriels européens, *Éducation et compétence en Europe*, février 1989, p. 4. Cité dans Nico Hirtt, *L'école sacrifiée. La démocratisation de l'enseignement à l'épreuve de la crise du capitalisme*, Éditions EPO, Bruxelles, 1996, p. 125.

<sup>3</sup> Édith Cresson, "Le développement de l'alternance et de l'apprentissage dans le programme Matignon", *Éducation-économie*, n° 13, décembre 1991. Cité dans Christian Laval, op. cit., p. 96.

<sup>4</sup> Commission des communautés européennes, *Croissance, compétitivité, emploi, les défis et les pistes pour entrer dans le XXIe siècle*, 1993, p. 122. Cité dans Christian Laval, op. cit., p. 84.

<sup>5</sup> White paper on growth, competitiveness and employment - The challenges and ways forward into the 21st century, Commission européenne, Bruxelles, 5 décembre 1993. Cité dans Nico Hirtt, *Les Nouveaux Maîtres de l'école. L'enseignement européen sous la coupe des marchés*, Éditions EPO, Bruxelles, 2000, p. 110.

<sup>6</sup> Commission européenne, *Projet de rapport conjoint sur l'emploi*, annexe 3 de l'examen annuel de la croissance, 12 janvier 2011.

<sup>7</sup> Ibidem.

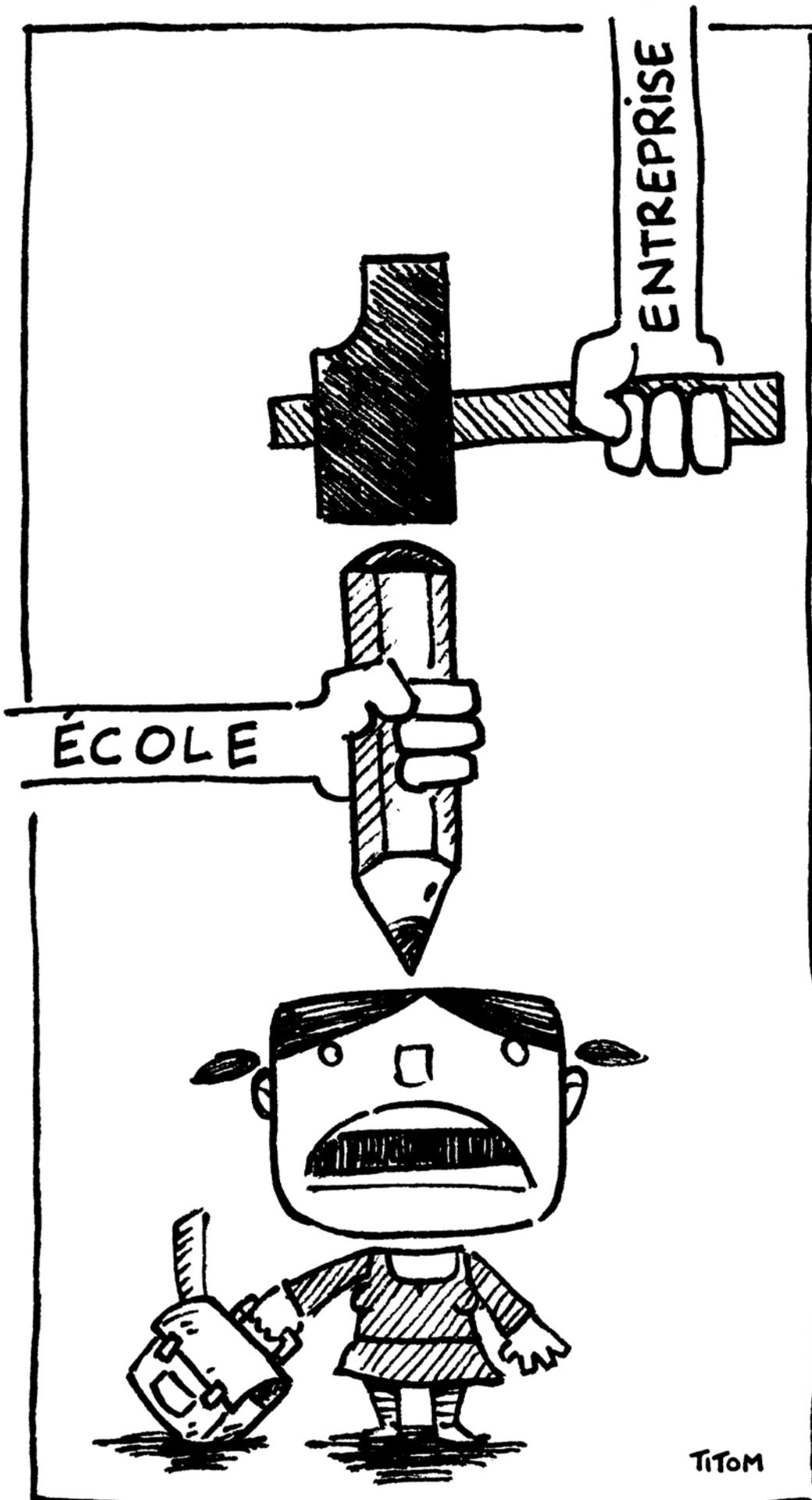
<sup>8</sup> Dominique Grootaers (dir), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, CRISP, Bruxelles, 1998.

<sup>9</sup> Nico Hirtt, *Les Nouveaux Maîtres de l'école*, p. 106.

<sup>10</sup> *Entreprendre aujourd'hui*, n° 116, septembre 2009.

<sup>11</sup> Christian Laval, op. cit., pp. 23 et 48. Cf. également Isabelle Bruno, Pierre Clément, Christian Laval, *La Grande Mutation. Néolibéralisme et éducation en Europe*, Éditions Syllepse, Paris, 2010; Christian Laval, Louis Weber (coord), *Le Nouvel Ordre éducatif mondial*, Éditions Syllepse, Paris, 2002; les actes du colloque de l'Appel pour une école démocratique (APED) du 13 novembre 2010, *L'enseignement européen sous la coupe des marchés. Actes disponibles sur le site de l'APED*: <http://www.skolo.org/spip.php?article1288>

<sup>12</sup> Plan Marshall 2. Vert, axe I (Un atout à valoriser: le capital humain), point 3 (Faciliter la rencontre entre l'offre et la demande de compétences), action 3: "Expérimenter une offre de formation en alternance dans l'enseignement supérieur et des formules d'alternance pour demandeurs d'emploi". Il n'est d'ailleurs pas fondamentalement étonnant de voir apparaître ce projet dans le cadre du PM2.V, qui est basé sur de nombreux préceptes néolibéraux et patronaux. Voir à ce sujet Henri Houben, "Une application à la lettre de la stratégie de Lisbonne" in *Politique. Revue de débats*, "Marshall en Wallonie", n° 69, mars-avril 2011, pp. 39-42.



① Parlement de la Communauté française, Commission enseignement supérieur, séance du 16 novembre 2010, question de Michel de Lamotte à Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, intitulée "Création de masters orphelins en alternance" et idem, séance du 11 janvier 2011, question de Françoise Bertieaux à Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, intitulée "Masters en alternance".

② Fabrice Voogt, "Les diplômés au service du privé?" in Le Soir, 19-20 février 2011 et Fabrice Voogt, "Les entreprises draguent les universités" in Le Soir, 26-27 février 2011.

③ <http://www.fef.be/2011/01/1/%e2%80%99alternance-un-enseignement-de-seconde-main/>

④ Conseil général des hautes écoles, avis n° 96 du 17 février 2011 relatif aux projets de formation en alternance dans le cadre des expériences-pilotes. Avis disponible sur le site internet du CGHE : [http://www.cghe.cfwb.be/index.php?id=dtails\\_avis](http://www.cghe.cfwb.be/index.php?id=dtails_avis)

⑤ Marion Englert, "Manque d'emploi ou d'employabilité" in Ensemble! n° 69, octobre 2010, pp. 26-29 et Delphine Masset, "Des formations pour résoudre la pénurie de main-d'œuvre?" in ibidem pp. 30-31.

⑥ Solange Berger, "On manque de bras!", in La Libre Belgique, 26 février 2011.

⑦ Notons au passage qu'après avoir remplacé le concept d'"émancipation sociale" par l'image de l'"ascenseur social", la novlangue néolibérale nous offre maintenant le "levier social"...

⑧ Prisca Kergoat, Les formations par apprentissage : un outil au service d'une démocratisation de l'enseignement supérieur?", Céreq, décembre 2010.

⑨ Une ambiguïté de ce projet est toujours de savoir s'il concerne des "étudiants qui travaillent" ou des "travailleurs qui étudient". Le terme "apprenant" semble donc le plus indiqué.

⑩ Dynamisme, décembre 2010-janvier 2011.